

- Promotion des activités sportives sur la commune
- Tous documents touchant à la sécurité de la population
- Toutes correspondance émise par la mairie


Article 2 :


Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification.

Ampliation à M. le Préfet du Cher et au comptable de la collectivité.

Baugy, le 21 mars 2026

Le Maire,


Pierre GROSJEAN



23 MAR. 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la préfecture le

23 MAR. 2026

Publication du Sur le site : commune-baugy18.fr